

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA MEUSE
VILLE DE COMMERCY
SÉANCE DU LUNDI 14 NOVEMBRE 2022
SL/NC

Envoyé en préfecture le 21/11/2022

Reçu en préfecture le 21/11/2022

Affiché le

ID : 055-215501222-20221121-22_127-DE

Objet: Cession de la parcelle, AH642 (lot n°2) sise 2 impasse des Jardins

N° : DCM2022/127

PUBLIÉE LE : 22/11/2022

L'an deux mille vingt deux, le lundi 14 novembre 2022 à 19 heures 30.

Les membres du Conseil municipal de la Commune de COMMERCY se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Jérôme LEFÈVRE, Maire. Conformément aux articles L2121-10, L2121-12 et L1411-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, la convocation leur a été adressée par le Maire le 7 novembre 2022.

Monsieur Patrick BARREY est désigné secrétaire de séance.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mesdames et Messieurs les Adjoints :

Jean-Philippe VAUTRIN, Élise THIRIOT, Patrick BARREY, Angélique GÉNART.

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux :

Lætitia SACCHIERO, Benoît REYRE, Philippe ROCHAT, Olivier LEMOINE, Florent CARÉ, Claude LAURENT, Martine JONVILLE, Suzel RICHARD, Bruno MAUD'HEUX, Edmond GUILLERY, Olivier GUCKERT, Jessica LEROY, Gérard LANDO, Benoit JANNOT, Céline ÉTIENNE.

ÉTAI(EN)T ABSENT(E)S) AVEC POUVOIR :

Mesdames : Martine MARCHAND qui donne pouvoir à Élise THIRIOT

Sandrine KIEFER qui donne pouvoir à Benoît REYRE

Nelly LOMBARD qui donne pouvoir à Philippe ROCHAT

Liliane BOUROTTE qui donne pouvoir à Claude LAURENT

Sylvie ZEIMET qui donne pouvoir à Martine JONVILLE

Carole DELAMARCHE qui donne pouvoir à Olivier GUCKERT

Monsieur : Gérald CAHU qui donne pouvoir à Florent CARÉ

ÉTAIT EXCUSÉES :

Mesdames: Laila AHADDAR, Annette DABIT

Conseillers en exercice : Présents : 20 - Absents : 2 – Pouvoirs : 7 - Votants : 27

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2241-1 ;

Vu la délibération n°17/120 du 18 septembre 2017 fixant le prix et les modalités de vente des deux lots à bâtir ;

Vu l'arrêté urbanisme n°2019-47 du 1^{er} octobre 2019 accordant le permis d'aménager n°PA 055 122 17 CY 002M01 pour l'aménagement de deux lots à bâtir d'un parking public ;

Vu la publicité réalisée ;

Considérant l'offre de Monsieur SMAÏL Samir pour l'acquisition du lot n°2 d'une superficie de 731 m2, en date du 07 octobre 2022 ;

Considérant que la ville est propriétaire de la parcelle cadastrée AH n°642, située 2 impasse des Jardins à Commercy ;

Considérant la volonté de densifier l'habitat en tissu urbain ;

Il est proposé au Conseil municipal :

- **D'APPROUVER** la cession de la parcelle AH n°642 (lot n°2) issue de la division de la parcelle AH n°20 d'une superficie de 731 m2 à Monsieur SMAÏL Samir, domicilié 56B avenue Stanislas à Commercy (55200), au prix de 32 895 € HT ;
- **DE DIRE** que l'ensemble des frais d'acte et de publication au service de la Publicité Foncière sera pris en charge par l'acquéreur ; la transaction sera conclue par acte notarié par l'office SCP DROUIN et PAUL sise 23 rue des Capucins à COMMERCY (55200) ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

Le Conseil municipal décide,

- **D'APPROUVER** la cession de la parcelle AH n°642 (lot n°2) issue de la division de la parcelle AH n°20 d'une superficie de 731 m2 à Monsieur SMAÏL Samir, domicilié 56B avenue Stanislas à Commercy (55200), au prix de 32 895 € HT ;
- **DE DIRE** que l'ensemble des frais d'acte et de publication au service de la Publicité Foncière sera pris en charge par l'acquéreur ; la transaction sera conclue par acte notarié par l'office SCP DROUIN et PAUL sise 23 rue des Capucins à COMMERCY (55200) ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Le Maire

Jérôme LEFÈVRE

Pour extrait certifié conforme et attestation du caractère exécutoire.

La présente décision est contestable devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification